



**Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

**7, rue Jean Rostand – 22440 Ploufragan – Tél : 02 96 68 15 40  
federationpeche22@orange.fr – www.federation-peche22.com**

### **Expérimentation de pêche du saumon en « No-kill » sur le Léguer**

#### **Charte d'engagement au respect des bonnes pratiques**

Dans le respect de la réglementation générale de la pêche en eau douce et de la pêche des poissons migrateurs en vigueur dans le département des Côtes d'Armor, à compter de mon adhésion et ce, jusqu'à la fermeture de la pêche du saumon de printemps, le 15 juin 2020 :

- Je remets à l'eau tous les saumons que je capture sur le Léguer.
- Je vérifie la température de l'eau avant de pêcher et ne pratique pas si celle-ci est supérieure à 20°C.
- Je pêche exclusivement à la mouche fouettée, hameçon simple, sans ardillon ou écrasé.
- Je m'équipe de la ligne la plus robuste possible afin d'abrèger le combat.
- Je ne hale pas le poisson sur la rive. J'utilise une épuisette à mailles caoutchouc ou un filet sans nœud pour ne pas blesser le poisson.
- J'utilise une pince pour dégager l'hameçon de la gueule du poisson, le poisson restant dans l'eau dans l'épuisette.
- Je ne manipule pas le poisson hors de l'eau ou si nécessaire, pas plus de 15 secondes.
- Je laisse au poisson le temps de récupérer sans lui imposer de mouvement de va-et-vient avant de le relâcher.
- Je m'engage en cas de difficulté rencontrée lors de la remise à l'eau à en informer sans délais l'animateur garde affecté à l'expérimentation au 06 85 77 62 08. En aucun cas je ne dois transporter de poisson.
- Je déclare le jour même mes prises sur le site WWW. federation-depeche22.com. A défaut d'accès internet, je les déclare par téléphone à la fédération au 02 96 68 15 40.
- Je coopère au suivi de l'expérimentation, notamment en répondant aux questionnaires pour lesquels je serai sollicité. Je signale immédiatement au garde toute anomalie observée sur la rivière.